

Lisses, le 8 mars 2021

Chères Lissoises, chers Lissois,

## LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME

La modification de la stratégie vaccinale nationale, suite à la mise à disposition du vaccin AstraZeneca, permet d'élargir la campagne de vaccination :

- à l'ensemble des personnes de plus de 75 ans,
- aux personnes atteintes de pathologies à très haut risque de forme grave de COVID-19 quel que soit leur âge,
- aux adultes âgés de 50 à 74 ans avec comorbidités à risque de forme grave de la COVID-19.

**Je vous rappelle que la vaccination contre la COVID-19 est GRATUITE et NON OBLIGATOIRE.**

L'implantation de centres de vaccination a été établie par le Préfet du département, l'Agence Régionale de Santé, en concertation avec le Département, et l'Union des Maires de l'Essonne au regard de la répartition de la population concernée par la vaccination, la maturité des dossiers présentés ainsi que la disponibilité des professionnels de santé permettant une ouverture immédiate.

Notre département comptabilise 21 centres de vaccination en collectivité et 3 centres de vaccination en établissements de santé. **Ils seront rejoints par les médecins traitants de ville et les pharmacies à partir de la semaine du 15 mars.**

Aussi, la vaccination est proposée de manière progressive à la population car les vaccins contre la COVID-19 sont livrés au fur et à mesure de leur production.

**La ville de Lisses propose deux services facilitateurs aux lissois identifiés vulnérables et /ou isolés éligibles à la vaccination :**

- L'accompagnement du service social qui mène une veille active sur les créneaux disponibles dans les différents centres de proximité,
- La mise en place d'une navette municipale pour la prise en charge de votre transport aller/retour vers le centre de vaccination.

L'objectif est double, veiller à ce que l'accès au service en ligne et les problèmes de transport ne soient pas des obstacles à la vaccination. Aussi, les Lissois éligibles peuvent se faire connaître sans délai auprès du service social afin d'intégrer la liste des « volontaires à la vaccination ».

**Je vous invite à consulter au verso la liste des villes ayant des centres de vaccination ouverts sur le département de l'Essonne et des pathologies prioritaires à la vaccination contre la COVID-19.**

Vous avez également la possibilité de vous mettre en relation avec le Conseiller municipal chargé de la santé, Damien GUILLOU, pour toutes questions, soit par le biais du formulaire « nous contacter » sur le site de la ville [www.ville-lisses.fr](http://www.ville-lisses.fr) ou en prenant rendez-vous lors de ses permanences régulières auprès du service social au 01 69 11 47 60.

Pendant cette période de crise, je tiens à remercier encore une fois les Lissois pour leurs efforts quotidiens.

**Le port du masque est donc obligatoire au sein de notre ville.** J'en exige un respect sans failles notamment dans les espaces les plus fréquentés de la ville tels le Mail de l'Île-de-France et la rue de Paris dans lesquels j'ai demandé une augmentation de la signalétique de prévention.

Enfin, un arrêté municipal renforce le port du masque également sur les aires de jeux et plateaux d'évolution, autres lieux de potentiels rassemblements.

Toutes les dispositions prises dans le cadre de la COVID-19 sont consultables sur le site de la ville, rubrique « Solidarité/Covid-19 » (dépistages, mesures gouvernementales, arrêtés municipaux, horaires des services, vaccinations).

### Centres de vaccination\*

\*Merci de contacter le service social au 01 69 11 47 60 pour l'envoi des coordonnées des centres.

- Angerville	- Évry-Courcouronnes	- Montgeron
- Arpajon	- Fleury-Mérogis	- Nozay
- Athis-Mons	- Gif-sur-Yvette	- Palaiseau
- Brétigny-sur-Orge	- Igny	- Ris-Orangis
- Brunoy	- Limours	- Sainte-Geneviève-des-Bois
- Cerny	- Longjumeau	- Savigny-sur-Orge
- Corbeil-Essonnes	- Massy	
- Dourdan	- Mennecy	
- Etampes	- Milly-la-Forêt	

### IMPORTANT !

La vaccination n'est pas sectorisée par commune. Par exemple, une personne résidant sur un autre département peut se faire vacciner en Essonne et vice-versa. La liste des centres de vaccination est régulièrement mise à jour sur le site de la Préfecture, de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et le site sante.fr

### Les prises de rendez-vous en ligne s'effectuent sur les sites :

<https://www.doctolib.fr>, <https://www.maiia.com>, <https://www.keldoc.com>

### Liste des comorbidités

<b>Pathologies à risque de forme grave (50 ans et plus) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'obésité (IMC&gt;30),</li><li>• La BPCO et l'insuffisance respiratoire,</li><li>• L'hypertension artérielle compliquée,</li><li>• L'insuffisance cardiaque,</li><li>• Le diabète (de type 1 et de type 2),</li><li>• L'insuffisance rénale chronique,</li><li>• Sclérose en plaques, mucoviscidose et syndrome d'apnée du sommeil.</li></ul>	<b>Pathologies à haut risque de forme grave (tout âge) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans,</li><li>• Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,</li><li>• La Trisomie 21,</li><li>• Maladies rares à haut risque infectieux,</li><li>• Maladies rénales sévères dialysées,</li><li>• Polyopathologies chroniques présentant deux insuffisances d'organes.</li></ul>
---	--

Avec tout mon dévouement,



Michel SOULOUMIAC

Maire de Lisses